

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : vendredi 12 septembre 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue	Mme Dominique BAYOL	Administrateur nommée
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice élue	Mme Patricia KOPILA	Administratrice nommée
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue	Mme Aïcha TURI	Administratrice nommée
Mme Nina Julie	Administratrice élue	M. Alain RAVUT	Administrateur nommé

Etaient absents :

Mme Elisabeth RIVIERE

M. Raphael TOFILI	Administrateur élu	Mme Marie Chantal BOSSE	Administratrice nommée
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu	M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé
M. Pétélo SAO	Administrateur élu	M. Jean-Philippe LEROUX	Administrateur nommé

**Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie**

30 SEP. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

formant la majorité des membres en exercice.

Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	8
Nombre de votants :	8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h05

Mme Vanessa SCHALLER, directrice du CCAS est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N°20/CCAS/25
Portant acceptation de dons au profit du CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 18 Septembre 2025,

- Vu l'article R123-21 et R123-22 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
 - Vu la délibération n°18/CCAS/20 portant délégation au Président de certaines compétences dévolues au Conseil d'Administration du 13 août 2020 ;
 - Vu la délibération n°19/CCAS/220 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS du 27 août 2020 ;
 - Vu l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles, modifié par Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 - art. 78 JORF du 3 janvier 2002 ;
 - Vu l'article R123-25 du code de l'action sociale et des familles ;
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Il est proposé au conseil d'administration d'accepter les dons ci-dessous au profit du CCAS :

DATE	DONATEUR	NATURE DU DON
26/06/2025	IPNC	1 Samsung Galaxy A11 1 Coque de protection pour A11 1 Ecran ordinateur AOC 1 Ordinateur portable Lenovo E31 1 Machine à café Senseo rouge 1 Aspirateur sans sac Proline
11/07/2025	BANC	224 KG de produits alimentaires
14/08/2025	BANC	80 kg de produits alimentaires
02/09/2025	BANC	330 kg de produits alimentaires
18/08/2025	MAIRIE MONT DORE	Véhicule duster 337 256NC

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

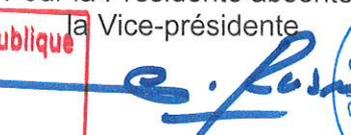
Article 3 : La Présidente du CCAS, est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province-Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 18 Septembre 2025

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS


Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour la Présidente absente,
la Vice-présidente


Rusmaeni SANMOHAMAT



Ampliation :
Subdivision Administrative Sud
CCAS (registre et affichage)

Le Président certifie que le présent acte
ayant été transmis le 30.08.2025
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 09.10.2025
Et/ ou publié le 09.10.2025



Pour Ampliation
La Directrice
Prénom et nom
SCHALLER VANESSA
